

## Fiche de données de sécurité

Préparé: 29-11-2017

Version: 1.2

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

---

#### 1.1. Identificateur de produit

Code produit: Ultra-Seal

Nom du produit: -

#### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Joints pour pneus de voiture.

#### 1.2. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Société:

DSV Road Holding NV

Regional SSC

IZ Puurs 533 - Schoonmansveld 40

BE-2870 Puurs

Phone: + 32 38 08 70 18

Email: [info@ultra-seal.eu](mailto:info@ultra-seal.eu)

Web: [www.ultra-seal.eu](http://www.ultra-seal.eu)

##### Contact et mail:

Flemming Steiness, [flemming.steiness@dsv.com](mailto:flemming.steiness@dsv.com)

##### Service responsable:

mediator A/S, Centervej 2, DK - 6000 Kolding. Consultant: LMJ

##### Numéro d'appel d'urgence

I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

---

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**


---

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

CLP (1272/2008): Acute Tox. 4; H302.

Veuillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Mention d'avertissement:**

Attention

Nocif en cas d'ingestion. (H302)

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. (P270)

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. (P301+P312)

Rincer la bouche. (P330)

**2.3. Autres dangers**

Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication.

**Autre:**

-

---

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**


---

**3.1./3.2. Substances/Mélanges**

Substances	No.-Index	No.-CAS/ CE	Classification-CLP	w/w %	Note
Éthylène-glycol	603-027-00-1	107-21-1 / 203-473-3	Acute Tox. 4; H302	0-30	1

1 = La substance est un solvant organique.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir rubrique 16.

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

---

### 4.1. Description des premiers secours

- En cas d'inhalation: Sortir à l'air frais. Placer l'accidenté sous surveillance. Consulter un médecin en cas de malaise.
- En cas d'ingestion: Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec la peau: Enlever les vêtements souillés. Laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de malaise.
- En cas de contact avec les yeux: Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
- Conseils généraux: En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

---

### 5.1. Moyens d'extinction

Incendie environnant: Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau. Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas directement inflammable. Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées – aller à l'air frais. En cas d'incendie, le produit se décompose et des gaz dangereux tels que CO<sub>x</sub> peuvent se dégager. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Faire détruire l'eau contaminée qui a servi à éteindre l'incendie. S'il existe un risque d'exposition aux vapeurs et gaz de combustion, un appareil respiratoire isolant doit être porté.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

---

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir rubrique 8. Personnel d'intervention d'urgence: le port d'une combinaison de protection répondant à la norme EN 368, type 3, est recommandé.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de laisser de grandes quantités de résidus concentrés solides ou liquides partir dans les égouts. Se reporter au rubrique 12.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bloquer la progression des déperditions et les absorber à l'aide de sable ou de tout autre matériau absorbant, puis transporter ces déperditions dans des récipients à déchets appropriés. Se reporter au rubrique 13 pour les instructions sur l'élimination.

Les pneus qui ont été traités avec le produit peuvent être rincés à l'eau. Le diluant (eau de lavage) peut être jetés dans les égouts publics.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

-

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

---

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se reporter au rubrique 8 pour prendre connaissance des consignes d'utilisation et des mesures individuelles de protection. Le produit doit être utilisé dans des locaux bien ventilés. Aménager un accès à l'eau courante ainsi qu'un accès au rince-oeil.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage original étroitement fermé. Doit être stocké dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à l'abri du gel. Ne pas exposer à une source de chaleur (par exemple aux rayons du soleil).

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir utilisation rubrique 1.

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

---

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition UE:

Composants	Paramètres de contrôle (VME)	Paramètres de contrôle (VLCT)	Remarques
Éthylène-glycol	20 ppm – 52 mg/m <sup>3</sup>	40 ppm – 104 mg/m <sup>3</sup>	-

#### DNEL/PNEC-valeur:

DNEL – Éthylène-glycol:

Dermal	Long Term	Systemic effects	Workers	106 mg/kg bw/day
Inhalation	Long Term	Local effects	Workers	35 mg/m <sup>3</sup>
Dermal	Long Term	Systemic effects	General population	53 mg/kg bw/day
Inhalation	Long Term	Local effects	General population	7 mg/m <sup>3</sup>

PNEC – Éthylène-glycol:

Water	Fresh	10 mg/L
Water	Marine	1 mg/L
Water	Intermittent releases	10 mg/L
Soil	-	1.53 mg/kg soil dw

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Donnée non disponible.

#### Contrôles techniques appropriés

Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux. Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**Équipement de protection individuelle:**

Protection respiratoire:	En cas de ventilation insuffisante, utiliser un masque respiratoire (SCBA).
Protection des mains:	Conseillé: caoutchouc nitril, caoutchouc néoprène, caoutchouc butyle. Durée de pénétration: inconnu. Changer de gants immédiatement en cas de contamination et se laver les mains avec de l'eau et du savon.
Protection des yeux/du visage:	Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux.
Protection de la peau	Utiliser des vêtements de protection spécifiques.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect:	Visqueux liquide – Multicolore (Bleu, jaunâtre, rouge, vert)
Odeur:	Glycol
Seuil olfactif:	25 ppm
pH:	8,5-9,0
Point de fusion/point de congélation (°C):	-45 – -35
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C):	121-127
Point d'éclair (°C):	-
Taux d'évaporation:	~1,0
Inflammabilité (solide, gaz):	-
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité (vol-%):	-
Pression de vapeur (Pa):	-
Densité de vapeur (mmHg, 20 °C):	<20
Densité relative (eau = 1):	1,08
Solubilité(s):	90 % soluble dans l'eau (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	-
Température d'auto-inflammabilité (°C):	-
Température de décomposition (°C):	-
Viscosité:	-
Propriétés explosives:	-
Propriétés comburantes:	-

**9.2. Autres informations**

Température d'inflammation:	-
Liposolubilité:	-

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun connu.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun risque de réaction dangereuse.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun effet connu.

### 10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec des bases fortes, des agents fortement oxydants, des acides forts. Substances d'eau à réaction, l'acide perchlorique et de phosphore (V) sulfure.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Lorsque le produit brûle ou est chauffé, il se décompose et dégage des gaz toxiques tels que CO<sub>x</sub>.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composant	Voie d'exposition	Espèce	Test	Résultat
Éthylène-glycol	Oral	Rat	LD50	7712 mg/kg bw
Éthylène-glycol	Dermal	Mouse	LD50	> 3500 mg/kg bw
Éthylène-glycol	Inhalation	Rat	LC50 / 6h	> 2.5 mg/L air

**Inhalation:** L'inhalation des vapeurs peut provoquer des irritations des voies respiratoires supérieures. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication.

**Ingestion:** Nocif en cas d'ingestion.

**Contact avec la peau:** Peut être légèrement irritant.

**Contact avec les yeux:** Peut provoquer une irritation de l'oeil.

#### Effets à long terme:

Une inhalation des vapeurs répétée et de longue durée peut causer des lésions au niveau du système nerveux central.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Composant	La durée du test	Espèce	Test	Résultat
Éthylène-glycol	96 h	Fish	LC50	72860 mg/L
Éthylène-glycol	48 h	Daphnia	EC50	> 100 mg/L
Éthylène-glycol	96 h	Algae	EC50	6500-13000 mg/L

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Le potentiel de dégradation des eaux résiduelles.	Test	Résultat
Éthylène-glycol	Oui	OECD Guideline 301 A	90-100% after 10 days

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Potentiel de bioaccumulation	LogPow	BCF
Éthylène-glycol	Non	-1,36	-

### 12.4. Mobilité dans le sol

-

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une évaluation de l'incidence du produit sur l'environnement a été réalisée et conclut que le produit ne présente aucun risque pour l'environnement, l'éthylène glycol étant peu toxique pour les organismes aquatiques et rapidement biodégradable et n'étant pas bioaccumulant.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucunes.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

---

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Contactez les autorités locales pour l'élimination des déchets.

#### Code-EAK

Produit concentré : 16 01 21

Le diluant : 16 01 22

Le diluant (eau de lavage) peut être jetés dans les égouts publics.

#### Marquage spécifique:

-

#### Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

---

Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route et par mer, conformément à ADR et à IMDG.

### 14.1 -14.4.

-

### 14.5. Dangers pour l'environnement

-

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans rapport.

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

---

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

-

#### Restrictions professionnelles:

-

#### Autre:

-

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Sans.

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

---

#### Information supplémentaire:

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

#### Text complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3:

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

#### Autre:

-

#### Changements ont été apportés dans les points suivants:

2, 5, 6, 8, 10, 11, 12.

#### Cette fiche annule et remplace la version:

1.1 (21-09-2017).

---